

PER
II (3)

~~D~~ 341
~~264~~

~~I~~
~~II~~

L. 23
H63
I
H9

COMPAGNIE ANONYME

AURIFÈRE ET AGRICOLE

DE

L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1865

Présidence de M. LE PELLETIER DE SAINT-REMY, Président du Conseil d'Administration

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions de l'Assemblée

PARIS

IMPRIMERIE POITEVIN

RUE DAMIETTE, 2 ET 4.

1865

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039944

UNION FRANÇAISE
DE
DIPLOMES
RAPPOR
DE
L'UNION FRANÇAISE

H63



COMPAGNIE ANONYME
AURIFÈRE ET AGRICOLE
DE L'APPROUAGUE
(GUYANE FRANÇAISE)

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions de l'Assemblée

COMPAGNIE ANONYME

ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR

L'APPRENTISSAGE

DE LA GUYANE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 MARS 1884

PROCES-VERBAUX DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE RÉVISION

PARIS. — IMPRIMERIE POITEVIN, RUE DAMIETTE, 2 ET .

BAFFORT

DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Révisé par la Commission de Révision

D
3M

PARIS

LE 21 MARS 1884

DE LA COMMISSION DE RÉVISION

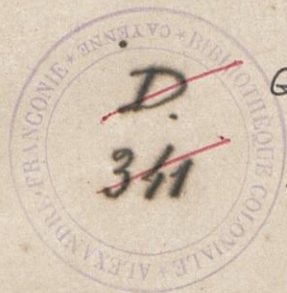
COMPAGNIE ANONYME
AURIFÈRE ET AGRICOLE
DE
L'APPROUAGUE
(GUYANE FRANÇAISE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1865

Présidence de M. LE PELLETIER DE SAINT-REMY, Président du Conseil d'Administration

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions de l'Assemblée



PARIS
IMPRIMERIE POITEVIN
RUE DAMIETTE, 2 ET 4.
—
1865

RAPPORT

70

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Dans votre dernière réunion tenue le 21 décembre 1905, qui fut la dernière assemblée générale des intéressés dans laquelle vous avez décidé que la plus prochaine convocation aurait lieu au mois de mai 1906, et ajournement vous étant fait avec raison nécessaire pour qu'il fut possible au Conseil de vous présenter une situation comptable de l'état des affaires en tout ou en partie complètement.

Vous venant rejoindre par cette présente cette situation, j'ai tout d'abord exposé les faits qui sont intervenus pendant la période écoulée, et vous prie de vouloir bien agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute et dévouée collaboration.

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Dans votre dernière réunion tenue le 21 décembre 1863, et qui fut la première assemblée générale des intéressés dans la métropole, vous avez décidé que la plus prochaine convocation n'aurait lieu qu'en mai 1865. Cet ajournement vous avait paru avec raison nécessaire pour qu'il fût possible au Conseil de vous présenter une situation comptable de l'affaire dont les éléments lui manquaient complètement.

Nous venons aujourd'hui vous présenter cette situation.

Mais nous devons d'abord vous faire un exposé des faits administratifs qui se sont accomplis durant la période écoulée, et vous dire comment nous apparaît aujourd'hui l'affaire que nous ne

pouvions connaître encore qu'imparfaitement, lorsque nous avons eu à vous en entretenir une première fois comme membres de votre Conseil provisoire.

Parcourons donc rapidement les faits.

Le premier en date, c'est le voyage aux États-Unis de M. le colonel Charrière, Directeur de la Compagnie. Il s'agissait d'une tentative au sujet de laquelle nous vous avions pressentis lors de votre première réunion. La pensée dominante de ce voyage, sur laquelle nous avons dû éviter d'insister dans notre exposé, était la possibilité d'un recrutement de travailleurs noirs. Des renseignements puisés à bonne source, que nous avons dû croire exacts, et qui étaient exacts au moment où on nous les fournissait, nous avaient donné à supposer qu'il serait possible de trouver à former un noyau de noirs immigrants dans cette partie de la population d'origine africaine que la grande perturbation qui ébranle l'Amérique a constituée à l'état véritablement flottant. Les travailleurs de race africaine étant les premiers de tous pour nos établissements, nous avons pensé que nous ne devions rien négliger pour nous en procurer : en un mot, qu'avant de songer à aucune autre source, nous devions chercher à puiser à celle-là. Mais avec cette mobilité qui caractérise la marche du conflit américain, et dont vous venez de voir la nouvelle et terrible péripétie, il est arrivé que ce qui était vrai au moment où nous formions notre plan avait cessé de l'être au moment de son exécution. D'une part, des tentatives de recrutement qui avaient précédé la nôtre en se dénouant malheureusement avaient jeté du discrédit sur l'émigration des noirs; de l'autre, nous arrivions précisément dans l'un de ces moments de suprême effort où le gouvernement du Nord, faisant appel à toutes les forces vives du pays, commençait à utiliser sérieusement les noirs dans les armées de l'Union. Malgré cette situation qu'il a trouvée en arrivant, notre Directeur n'a pas été amené à renoncer de suite à l'exécution, tant l'apparence était en faveur du projet. Aidé des conseils et de l'assistance de l'hono-

nable Maison française à laquelle nous l'avions adressé (1), fortement patronné par la légation de France, pénétré de l'importance du résultat pour l'avenir de notre Compagnie, M. le colonel Charrière n'a pu se décider à croire à l'insuccès qu'après avoir poussé de New-York à Toronto, dans le Canada, et vu se fondre pour ainsi dire entre ses mains un petit groupe qu'il était parvenu à former de ce côté, et qu'il destinait à nous servir plus tard d'intermédiaire.

A la suite de ce dernier incident notre Directeur revint à New-York où il s'embarqua le 20 avril 1864, pour gagner la Guyane par la voie de la Havane.

Mais auparavant il dut mettre la dernière main à une opération fort intéressante, dont nous l'avions également chargé, et qui, celle-là du moins, a complètement réussi. Nous voulons parler de l'achat d'un petit navire fin voilier destiné à faire les transports entre les établissements de la Compagnie et la ville de Cayenne. Cette acquisition a été très-heureusement faite. Le *Guyanais* (tel est le nom de notre joli brigantin) a très-bien franchi la distance de New-York à la Guyane; il est d'une marche tout à fait supérieure et fait le cabotage entre l'Approuague et Cayenne, non-seulement pour le compte de la Compagnie, mais encore pour celui du public. Nous réalisons par là une réelle économie dans nos transports, et nous avons le très-sensible avantage d'avoir toujours à la disposition des établissements un moyen de communication avec le chef-lieu de la colonie.

Différents achats spéciaux, tels que moulin et presse à coton, ont été également faits à New-York. Enfin, des renseignements d'un grand intérêt ont été réunis sur le point qui faisait l'objet principal de la mission de M. le Directeur Charrière; ces données pourront être utilisées un jour, car il n'est guère possible de méconnaître aujourd'hui que la population d'origine africaine

(1) La maison Poirier frères, de Paris et New-York.

des Etats-Unis va se trouver avant longtemps maîtresse de ses mouvements.

Si donc nous en sommes à regretter la tentative dont nous venons de vous rendre compte, c'est surtout au point de vue du temps perdu, c'est-à-dire du retard qui s'est produit dans l'arrivée du Directeur à Cayenne et sa reprise de possession du service. — C'est seulement le 7 juin que ce fait a pu s'accomplir.

Nous n'avons qu'à nous louer des formes dans lesquelles ce changement important s'est accompli de la part de l'ancien conseil local, qui avait bien voulu conserver intérimairement ses pouvoirs jusqu'à l'arrivée du Directeur, et auquel nous devons des remerciements.

Depuis lors nous avons achevé l'organisation administrative dans la colonie en constituant par un arrêté pris en conseil d'administration le comité consultatif prévu par l'article 34 des statuts. Ce comité, composé de trois membres, M. Gaëtan Besse, planteur, Levallois, négociant, et Rivière, directeur de la Banque de la Guyane, s'est réuni plusieurs fois et nous a prêté un très utile concours par la maturité de ses avis. Nous avons malheureusement à regretter la coopération de M. Rivière, qui en avait la présidence, l'administration supérieure des colonies, n'ayant pas jugé qu'il y eût compatibilité entre ses nouvelles fonctions et celles du directeur de la Banque.

Après avoir pris certaines dispositions que réclamait la mise à jour de la comptabilité à Cayenne, le Directeur est monté sur les établissements le 20 juin.

Avant d'entrer dans les détails de sa prise de possession, ce qui nous conduira par un enchaînement logique à vous parler de l'inventaire et du bilan qui n'avaient pu être produits lors de votre dernière assemblée, il convient de vous soumettre nos principaux actes comme administration centrale de la Compagnie.

La question de l'immigration des travailleurs a d'abord été, comme nous vous le promettons, l'objet de notre constante attention. Cette question, vous le savez, Messieurs, est la plus complexe et la plus difficile de toutes celles qui réclament nos soins, puisqu'elle est un objet d'embarras presque constants pour tous les gouvernements qui ont des colonies. Aussitôt entré en fonctions, le Conseil, appuyé du bon concours du Département de la marine, s'est mis directement en rapport avec M. le Commissaire général Bontemps, gouverneur des Établissements français de l'Inde. L'excellent et très-regrettable collaborateur que la mort nous a enlevé, M. Wallé-Clerc et notre président, d'origine créole comme M. le gouverneur Bontemps, ont suivi près de lui l'affaire du recrutement, tandis que nous engagions avec la Compagnie générale transatlantique l'affaire de l'immigration proprement dite, c'est-à-dire du transport des individus dans les meilleures conditions possibles comme sécurité des personnes et prix de revient. Nous ne pouvions mieux faire que d'accepter comme base le contrat en vigueur pour la colonie de la Guadeloupe, œuvre parfaitement élaborée par le directeur de son administration intérieure, M. de Lormel, aujourd'hui son gouverneur. Seulement, sur le conseil de M. le gouverneur Bontemps, nous avons consenti à une légère augmentation de l'avance remboursable faite aux immigrants, afin de nous assurer, au moyen de cette prime, un recrutement mieux choisi.

Grâce à cet excellent concours, pour lequel nous avons exprimé notre gratitude à M. le Ministre de la marine, et à l'attentive sollicitude du comité permanent d'immigration que le Conseil a formé dans son sein, notre première opération s'est accomplie dans les meilleures conditions. Le navire *Nicolas-Poussin*, affecté à l'opération par la Compagnie générale transatlantique, est arrivé à Cayenne le 1^{er} décembre 1864, avec un convoi de travailleurs, hommes, femmes et enfants. Un seul décès avait eu lieu dans le cours de la traversée.

Malgré le soin tout particulier sur lequel nous pouvions compter pour ce recrutement, et qui ne nous a pas fait défaut, nous ne nous sommes jamais dissimulé qu'il serait inférieur, non-seulement à un recrutement africain, mais encore à un recrutement chinois. L'expérience a, en effet, révélé aux colons de la Guyane, qu'après l'Afrique, c'est la Chine qui peut fournir les travailleurs les plus propres à leur climat. L'immigration africaine étant malheureusement encore fermée aux colonies par la convention du 1^{er} juillet 1861, nous avons dû tourner nos vues sur la Chine. Mais l'immigration chinoise ne se trouve pas organisée pour les possessions coloniales de la France comme elle l'est pour celles de l'Angleterre, et nous avons éprouvé de ce côté les plus grandes difficultés. Nous ne vous ferons pas le récit des diverses phases de nos négociations. Il vous suffira de savoir qu'elles viennent enfin d'aboutir à un contrat ferme passé avec une maison française pratique de ces sortes d'affaires, la maison Tanco et C^o. M. Tanco doit se rendre lui-même en Chine pour diriger notre opération, qu'il considère avec raison comme le point de départ de celles plus considérables qu'il pourra un jour engager pour le compte des colonies françaises en général. Le contrat, qui semble nous donner toute garantie, est fait pour 350 à 400 travailleurs.

On s'occupe en ce moment même de l'affrètement du navire, dont le prix ne nous incombera qu'après le débarquement des immigrants à Cayenne.

Il n'est pas indifférent de constater que le travailleur chinois rendu dans la colonie ne ressortira pas à moins de 1,000 fr. par tête. Ce prix est sans doute sensiblement plus élevé que celui du coulie de l'Inde, qui ne ressort qu'à 415 fr. 55. Mais plusieurs considérations démontrent que cette surélévation est plus apparente que réelle. Ainsi, non-seulement le Chinois donne une plus grande somme de travail et supporte mieux le climat, comme il a été dit plus haut, ce qui implique une notable économie au point de vue des chômages, mais il y a de plus lieu de remar-

quer que son engagement est contracté pour huit ans, tandis que celui de l'Indien ne l'est que pour cinq.

Pendant que nous nous occupions ici de nouer cette opération, notre Directeur, saisissant avec résolution une occasion qui s'est offerte à lui, a engagé tout un petit atelier, en grande partie indigène, qu'un événement imprévu a rendu disponible dans la colonie. Les 34 individus qui le composent ont été de suite répartis sur nos établissements.

Une œuvre comme la nôtre, dont le siège d'exploitation se trouve par delà l'Atlantique, est de longue haleine, car il faut du temps pour avoir la saine révélation de ses besoins et du temps pour y pourvoir. Ainsi, c'est seulement durant ces derniers mois que nous avons été conduits à reconnaître par l'étude des faits que notre Directeur ne se trouvait pas entouré d'un personnel européen suffisant. Une pensée d'économie le détournait sans doute de nous signaler cette insuffisance, qui entraînait pour lui une somme d'activité et de fatigue au-dessus des forces d'un seul homme. Il en résultait la nécessité de séjours forcés à Cayenne, tant pour la mise à jour des écritures que pour prendre un repos devenu indispensable. Nous avons reconnu que c'était une mauvaise économie que celle qui, éloignant le Directeur du centre de nos exploitations, mettait toujours plus ou moins en souffrance la conduite générale de nos travaux. Nous nous sommes dès lors empressés de renforcer notre personnel dans les différents degrés de sa hiérarchie. Ainsi, après des démarches près du département de la guerre, nous avons obtenu de la bienveillance de S. E. M. le maréchal Randon la mise en congé pendant deux ans d'un officier vétérinaire parfaitement noté, ayant longtemps séjourné en Algérie et qui s'est montré désireux d'entrer au service de la Compagnie à titre d'essai pour s'engager ensuite définitivement, si la pratique de cette période transitoire répond à ses espérances et aux nôtres.

Nous avons fait partir en même temps, indépendamment du fils de notre Directeur que son père a désiré faire entrer au service de la Compagnie, deux sous-officiers du génie libérés ayant parfaitement supporté les fatigues de la campagne du Mexique. Nous avons écrit à la Guadeloupe pour faire des offres d'engagement à un planteur de cette colonie dont la candidature s'est produite sous les auspices les plus honorables. Nous venons également de contracter avec un créole de cette même colonie qui se trouvait en France, et que nous avons fait de suite partir. Nous destinons particulièrement ces deux derniers agents à la partie agricole de l'exploitation dont nous aurons tout à l'heure à vous parler. Enfin, nous venons également de contracter avec un conducteur des ponts et chaussées qui a travaillé en Algérie et au Sénégal, qui possède parfaitement la tenue des écritures et pourra être d'un utile concours soit à Cayenne, soit sur les établissements.

Ce n'est pas, en effet, le tout que d'avoir des travailleurs, il faut avoir de bons agents pour les diriger, des agents qui soient surtout rompus aux habitudes de régularité qui président aux affaires en Europe. Notre Directeur serait impuissant malgré toute son intelligence et sa bonne volonté à assurer cette régularité et à la rendre saisissable pour une administration fonctionnant en Europe, si nous ne le mettions en mesure d'organiser comme nous l'entendons les différentes parties de son service.

Il est du moins, à cet égard, une amélioration que sa seule intervention, jointe à la nôtre, nous a permis de réaliser dès notre entrée en fonctions. C'est celle de la fourniture des objets de consommation et instruments d'exploitation, fort onéreuse à l'ancienne Société, obligée de s'approvisionner sur le marché de la colonie. Aujourd'hui la Direction locale n'achète guère plus à Cayenne que les objets de consommation qui ne pourraient sans risque de détérioration lui être envoyés d'Europe. Toutes les autres fournitures sont expédiées de Nantes, par l'intermédiaire d'une honorable maison d'armement de cette place dont les

navires font la navigation mensuelle avec la Guyane. Notre service d'achats, maintenant très-couramment organisé au siège social sur des données recueillies par le Directeur lui-même durant son séjour en France, arrive à un très-heureux résultat sous le double rapport de la qualité et des prix.

Nous allons maintenant, Messieurs, passer successivement en revue les différents points principaux qui vont vous faire conduire la situation jusqu'au 31 décembre 1864.

I

EXPLOITATION AGRICOLE

Dans les pays intertropicaux, à la végétation fougueuse et envahissante, aucune décadence n'est plus rapide que celle des exploitations rurales. Aussi notre habitation la *Jamaïque* avait-elle particulièrement souffert dans la période qui a précédé la reprise de notre administration. Non-seulement les plantations faites se trouvaient très-restreintes, mais elles étaient encore perdues dans les hautes herbes. Le réseau de canalisation nécessaire à l'exploitation des terres basses en Guyane, et qui doit être l'objet d'un entretien presque constant, avait beaucoup souffert par l'envasement.

Quoique privé peu de temps après son arrivée du concours d'un chef d'exploitation agricole, notre Directeur, assisté de l'ingénieur que nous lui avons adjoint, a, sans tarder, mis la main à l'œuvre de restauration qui était de première nécessité. Avec les forces dont il pouvait disposer sans désorganiser le service des placers, les champs de cannes ont été nettoyés, la digue d'entourage de la plantation a été restaurée, les canaux de navigation pour le transport des cannes ainsi que les *tireurs* (fossés d'écoulement) ont été fouillés. La vanne servant à diriger les eaux de la marée dans les canaux de navigation a été refaite en entier, travail considérable et assez coûteux, mais qui sera de longue durée (1).

(1) Un renseignement complémentaire est ici nécessaire pour les personnes étrangères à notre colonie de la Guyane. — Les terres de la *Jamaïque* se divisent comme celles de la plus grande partie des autres Habitations du pays en terres hautes et terres basses. Ces dernières, qui conviennent plus particulièrement à la canne, périodiquement noyées par l'action de la marée sur le cours des rivières, ne peuvent être exploitées qu'au moyen de certains travaux méthodiques de canalisation imaginés à la fin du dernier siècle par l'ingénieur Guizan, dont le nom est demeuré célèbre dans les fastes

Des réparations importantes ont été faites à la sucrerie et à sa machine à vapeur avec le concours d'un mécanicien ramené de New-York. Des constructions ont été élevées pour le logement des travailleurs immigrants et des emménagements préparés pour celui des employés dont le nombre se trouvait naturellement augmenté. La rhumerie a été mise en état et donne des produits pour le besoin des travailleurs de l'exploitation. Aussitôt que l'extension des plantations de cannes fournira une suffisante quantité de matière première, elle pourra en produire pour la vente locale et l'exportation.

En ce qui est de cette extension de plantations, nous devons, Messieurs, vous faire connaître quelles sont les intentions de votre Conseil d'administration. Nous n'avons pas la pensée de pousser à outrance l'étendue de ces plantations, de manière à absorber les forces de notre personnel au préjudice de l'exploitation aurifère. Mais toujours pleins de confiance dans le parti qui peut être tiré de la *Jamaïque*, nous avons résolu d'y faire une plantation en quelque sorte expérimentale qui, lorsqu'elle sera en plein rapport, pourra nous dire comme le dernier mot de notre question agricole, c'est-à-dire pourra nous faire connaître ce qu'on doit décidément attendre comme revenu net de la production du sucre dans l'exploitation de la Compagnie. Nous avons en conséquence

coloniaux. L'importance des terres basses d'une propriété en Guyane ne se mesure donc pas à l'étendue absolue de leur surface, mais à la partie de cette surface qui est devenue exploitable par les travaux en question. Ces travaux consistent en quatre grands fossés récipients formant en général un quadrilatère, sorte de drainage à ciel ouvert où viennent aboutir une série régulière de *tireurs* ou canaux d'écoulement ; le tout, coupé symétriquement de canaux plus profonds servant aux transports de la récolte qui se font sur des chalands. Cette portion de terre ainsi préparée se nomme l'*entourage* à cause des grands fossés qui la délimitent, et constitue, comme il vient d'être dit, la véritable surface arable que le propriétaire peut, suivant ses ressources, étendre par des travaux successifs. L'entourage de la *Jamaïque*, aujourd'hui en état, représente une surface de 49 hectares. Il résulte de l'avis émis par l'un des membres de notre comité consultatif local qu'il pourrait être facilement agrandi au moyen d'un travail peu coûteux. — Les terres hautes s'exploitent naturellement sans ces travaux d'art. L'étendue de la *Jamaïque* tant en terres hautes qu'en terres basses est de 1,600 hectares.

prescrit de pousser progressivement les plantations jusqu'à concurrence de 20 hectares de cannes. Nous savons qu'aux yeux des hommes qui ont de plus près étudié l'antagonisme des deux industries sucrières, la question pour celle des colonies est beaucoup moins dans la qualité que dans la quantité produite. Si les terres basses de la Guyane répondent à leur bonne renommée, une culture faite et suivie dans toutes les conditions voulues devrait donner, non pas de 16 à 1,700 kilos à l'hectare, qui est la moyenne aux Antilles, mais de 6 à 8,000, qui s'obtiennent facilement dans notre colonie de la Réunion, ce qui est le véritable secret de sa grande prospérité comparative (1).

Si donc nous obtenons des plantations qui vont être commencées précisément dans cette partie de l'année le résultat voulu en quantité, nous pourrions considérer comme parfaitement résolu le côté agricole de notre entreprise, et nous n'aurons plus qu'à lui donner en pleine connaissance de cause tout le développement qu'elle nous paraîtra devoir comporter.

Nous aurons pour point de départ des plantations à entreprendre celles existant aujourd'hui dans une certaine limite, et qui consistent en sept hectares plantés en juin de l'année dernière et trois en décembre; celles-là dans les meilleures terres de la propriété. Il y a également trois hectares de premiers *rejetons*, repousses de la canne qui, lorsqu'elles sont bien entretenues, valent les premières plantations.

Quoique la canne soit la grande culture industrielle aux colonies, notre attention ne s'est cependant pas exclusivement portée sur elle. Si les terres basses de la *Jamaïque* conviennent à la canne, les terres hautes sont propres à la production du café, du

(1) Ce sont les proportions fournies par M. Jules Duval, dans son remarquable ouvrage sur *les Colonies et la politique coloniale de la France* (Paris, Arthus Bertrand). Ces données sont pleinement confirmées d'ailleurs par le savant Havonais Alvaro Reynoso, qui résume ses belles études sur la culture de la canne par cette pensée : « Ce n'est pas dans la sucrerie, c'est dans la terre que se fait le sucre. . . . »

cacao et du coton. Quatre hectares de cafiers existants (dont l'un en rapport) ont été mis en état et six nouveaux hectares ont été plantés. On a commencé sur une certaine étendue des plantations de farineux du pays propres à la nourriture du travailleur.

Le côté embarrassant de l'exploitation de la *Jamaïque*, qui n'a pas tardé à nous frapper, c'est la difficulté de se procurer un bon chef d'exploitation agricole, notre Directeur ne pouvant que surveiller et non conduire les travaux; c'est ce qui nous a amenés à chercher même au loin des agents qui répondent aux idées que nous venons de vous exposer sur l'impulsion à donner à la transformation agricole de la *Jamaïque*.

Au demeurant, la situation quant à notre plantation peut se résumer ainsi : la décadence de cette propriété, cause véritable des pertes que la Société a jusqu'ici subies, s'est nettement arrêtée. S'il y a encore une différence en déficit entre ses dépenses et ses produits, cette différence se trouve compensée et au delà par la plus-value qu'elle a acquise, puisque dans cette plus-value figurent, non pas seulement les améliorations réalisées, mais encore l'établissement déjà avancé d'une scierie qui se trouve comprise dans le bilan de l'habitation (1).

Nous tenons peu de compte des produits fabriqués en 1864, qui ne se sont pas élevés à plus de 9,686 kilos de sucre, 5,174 litres de tafia ou rhum et 120 kil. de café. Ce que nous considérons surtout, c'est le temps d'arrêt dans la perte considéré comme point de départ d'une prochaine progression.

(1) La retraite de l'ingénieur chargé de ce travail en retardera peut-être l'achèvement. Mais nous tiendrons la main à ce qu'il soit poursuivi. — Quoi qu'il en soit, on comprend par ce qui précède que c'est sur un renseignement mal compris qu'un journal a imprimé que des échantillons de bois arrivés au siège social provenaient de l'exploitation de la Compagnie. L'envoi de ces bois achetés dans la colonie constituait une opération spéciale ayant pour but de se rendre compte des facilités et des conditions de placement des différentes essences d'ébénisterie sur le marché de Paris. Le Conseil a recueilli à cette occasion une série de renseignements qui ont été de suite transmis au Directeur.

II

PLACERS

Vous trouverez dans deux tableaux annexés au présent rapport l'état mensuel de la production de l'or dans nos différents placers depuis la date de la reconstitution de la Société jusqu'au 31 décembre fin de l'exercice 1864. (V. les tableaux 1 et 2.) Vous remarquerez que ces tableaux embrassent deux périodes : l'une commençant à septembre 1863, date de la reconstitution de notre Société et finissant au 31 mai 1864, époque à laquelle l'arrivée du Directeur à Cayenne et sa reprise de possession du service ont mis fin à la gestion du Conseil d'administration intérimaire ; l'autre s'ouvrant à cette dernière date et finissant fin décembre 1864. Indépendamment de ces tableaux récapitulatifs, vous en trouverez un spécial à chaque placer. (V. les tableaux n^{os} 3, 4 et 5.)

De la comparaison que vous ferez sans doute de ces différents documents résultera pour vous cette démonstration que la production aurifère sous la nouvelle comme sous l'ancienne administration a toujours payé et au delà ses dépenses. Vous pourrez également constater que depuis la reprise de possession de M. le Directeur Charrière, la production mensuelle a été progressive. Un nouveau placer créé par ses soins donne déjà des résultats sérieux; nous comptons naturellement beaucoup pour l'augmentation de la production aurifère sur l'augmentation du nombre des travailleurs. Si un résultat sensible ne s'est pas encore produit en ce sens depuis l'arrivée du contingent du *Nicolas Poussin*, c'est qu'il a fallu ne procéder qu'avec une grande réserve à la répar-

tition sur les placers des nouveaux arrivants, qui ont toujours besoin d'un certain temps de repos et même de soins médicaux à leur arrivée aux colonies. Indépendamment des renseignements qui précèdent et des tableaux auxquels nous vous prions de vous reporter, vous trouverez de nouveaux détails sur le mouvement comparatif des placers dans le paragraphe suivant consacré à la situation comptable et financière.

Depuis notre dernier compte rendu, il s'est produit une indication géologique fort intéressante au point de vue des gisements aurifères de la Guyane. — L'ingénieur de la Compagnie, dans un travail très-bien étudié, a émis une théorie nouvelle sur leur formation, théorie pouvant donner un autre cours aux explorations ou *prospections*. Nous avons soumis cette étude à l'appréciation d'un homme qui fait autorité dans la science minéralogique. Les données lui en ont paru très-logiques et il en a pleinement approuvé les conclusions. Nous avons immédiatement transmis au Directeur cet avis raisonné, en appelant son attention sur l'intérêt qui existe à ce que des *prospections* soient dirigées dans le sens indiqué.

III

COMPTABILITÉ

L'exercice dont nous avons à rendre compte comprend 16 mois, du 1^{er} septembre 1863 au 31 décembre 1864, et se divise en deux périodes bien distinctes :

La première période, qui commence au 1^{er} septembre 1863 et s'étend jusqu'au 1^{er} juin 1864, embrasse neuf mois, pendant lesquels l'administration à Cayenne de l'ancienne Compagnie a continué ses fonctions et a fait valoir avec ses seules ressources l'actif dont l'ancienne Société faisait apport à la nouvelle.

L'absence de notre Directeur, alors en voyage aux États-Unis et au Canada pour les causes qui vous ont été exposées plus haut, avait rendu impossible la prise de possession définitive, l'établissement contradictoire des inventaires et du bilan, et la remise officielle entre nos mains de toutes les valeurs composant l'actif et le passif de la Société.

Aussitôt son arrivée à la Guyane, M. Charrière, d'accord avec le Conseil d'administration local, établit cet inventaire et ce bilan et les prit en charge, en même temps qu'il lui fut fait remise de toute l'autorité et de la direction absolue des affaires de la nouvelle Société.

Nous avons peu de chose à dire des opérations de cette première période, pendant laquelle rien ne s'est innové, ni dans les faits, ni dans leur mode de constatation en écritures.

Nous avons l'honneur de vous présenter deux pièces : l'une établissant que la production de l'or a atteint pendant la première

période en question le chiffre total de 48 kilos 564 grammes, d'une valeur de 145,692 francs, ayant occasionné une dépense de 84,366 fr. 85 c., et produit un bénéfice de 61,325 fr. 15 c.

Ce bénéfice a été absorbé et au-delà par les frais généraux et divers, ainsi que par l'exploitation agricole de la *Jamaïque*.

L'autre, contenant le bilan détaillé des valeurs actives et passives de la Société. (V. aux Annexes.)

Si on analyse ce bilan et qu'on le décompose comme on le faisait autrefois en actif réalisable et disponible et en passif exigible, on trouve les chiffres suivants :

ACTIF RÉALISABLE.

Espèces en caisse.	5,330 64
Or natif récolté.	72,558 »
Banque de la Guyane (compte courant débiteur).	31,013 61
Débiteurs divers.	5,613 34
Magasins (approvisionnements divers).	7,857 08
Créances diverses à recouvrer.	404 25
TOTAL.	122,776 92

PASSIF EXIGIBLE.

Effets à payer.	71,500 »
Comptes de créanciers divers.	4,770 08
TOTAL.	76,270 08

D'où il résulte que les ressources nettes disponibles de la Société se trouvaient être à ce moment, c'est-à-dire à la fin de la première période, de 46,506 84

Le rapport présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 31 mai 1863 établit que les ressources nettes réalisables et disponibles de la Société s'élevaient au 1^{er} mai 1863 à 44,801 fr. 62; et si l'on remarque que de la somme de 46,506 fr. 84 il convient de déduire 2,813 fr. 35 représentant

le riz et les salaisons expédiés de France et compris dans l'inventaire du magasin s'élevant à 7,857 fr. 08, on ramène l'actif net à 43,693 fr. 49, un peu inférieur à celui du 1^{er} mai 1863, et on constate que pendant la première période de neuf mois l'actif de notre Compagnie n'a pas subi de modifications importantes et a été géré d'une façon conservatrice par l'ancienne administration.

La deuxième période comprend sept mois, du 1^{er} juin (7 juin, date de l'inventaire et de la prise de possession réelle) au 31 décembre 1864.

C'est seulement à partir de ce moment, 1^{er} juin, que des documents réguliers nous sont parvenus et que nous avons pu introduire les opérations dans notre comptabilité centrale et en constater les résultats.

Les pièces relatives à cette partie de la situation que nous avons l'honneur de joindre au présent rapport sont les suivantes :

1° Un bilan arrêté au 31 décembre 1864, établissant qu'à cette date les bénéfices s'élevaient à 81,233 fr. 93 (V. aux Annexes);

2° Un état des opérations spéciales du placer d'Aïcoupaïe, présentant une dépense totale de 20,156 fr. 28, une production de 7 kilos 285 grammes d'or pour une valeur de 21,855 fr., et par conséquent un bénéfice de 1,698 fr. 72;

3° Un état semblable pour le placer de Counamaré, accusant une dépense de 38,253 fr. 85 c., une production de 23 k. 954 grammes pour une valeur de 71,882 et un bénéfice de 33,608 fr. 15 c.;

4° Un état semblable pour le placer Saint-Remy (nouveau), donnant une dépense de 10,828 fr. 98 c., une production d'or de 5 k. 908 grammes pour une valeur de 17,724 fr. et un bénéfice de 6,895 fr. 2 c.;

5° Un état général et par mois de la marche des placers réunis présentant une dépense totale de 69,239 fr. 11 c., une

production d'or de 37 k. 147 grammes pour une valeur de 111,441 fr. et un bénéfice de 42,201 fr. 89 c.;

6° Enfin un état des résultats fournis par l'habitation la *Jamaïque* (V. aux Annexes), révélant une perte apparente de 19,353 fr. 63 c., mais qui n'est en réalité que de 7,997 fr. 28 c., parce qu'une plus-value d'inventaire, consistant en nouvelles constructions et acquisitions d'animaux de travail et s'élevant à 11,356 fr. 35 c., vient diminuer d'autant les dépenses d'exploitation de notre établissement agricole.

Si nous voulons analyser le bilan au 31 décembre 1864, nous trouverons les chiffres suivants :

ACTIF RÉALISABLE.

Actions 2 ^e émission	953,575 »
Rente 3 %/o.	721,942 15
Or brut (échantillons)	899 10
Or en cours de réalisation	104,827 »
Compte courant à la Société du <i>Crédit industriel</i>	63,052 10
D ^e à la Banque de la Guyane.	8,473 59
Caisse sociale et d'exploitation.	9,659 98
Débiteurs divers.	78,553 85
Factures et créances à Cayenne.	2,910 30
Magasin général.	101,752 04
TOTAL.	2,045,645 11

PASSIF EXIGIBLE.

Créanciers divers.	47,864 85
Enregistrement	743 15
Effets à payer.	85,000 »
TOTAL.	133,608 »

En sorte que nos ressources nettes et réalisables s'élevaient au 31 décembre dernier à 1,912,037 11

Pour terminer ces détails de comptabilité il convient de faire

observer qu'afin de ne pas nous faire d'illusions sur les valeurs actives de notre Société, nous avons dû faire disparaître différents articles du bilan du 7 juin qui nous ont paru ne rien ajouter à notre actif réel, tels que ceux compris sous les dénominations de : *Immeubles et terrains mis en culture aux placers* Counamaré et Aïcoupaïe ; que de plus nous avons compris sous un titre unique : frais de premier *établissement* — *ancienne Compagnie* — tous les frais de premier établissement antérieurs à notre prise de possession et afférents à l'ancienne Société. En sorte que dans notre bilan au 31 décembre dernier figure de ce chef comme actif une somme de 260,442 fr. 79 c. ; plus, celle de 154,686 fr. 66 c., montant des frais de premier établissement de notre nouvelle Société, soit ensemble une somme totale de 415,129 fr. 45 c. d'actif purement fictif et d'ordre à éteindre, soit à l'aide d'un amortissement annuel lorsque les circonstances le permettront, soit par la constitution même du fonds de réserve dont la création est prescrite par les articles 50 et 52 de nos statuts.

Notre encaisse était en valeurs diverses au 31 décembre de 907,954 fr. 82 c. Ce solde ne ressort pas à un chiffre plus considérable parce que tous les versements des actions de la deuxième série n'ont pas été effectués. L'encaisse ayant été jusqu'ici constamment au-dessus des besoins de l'affaire, le Conseil s'est contenté des rentrées partielles qui se sont successivement effectuées et s'effectuent chaque jour sur cette partie du capital, toujours productive d'intérêts moratoires à 5 %. Mais nous touchons au moment où le développement de l'exploitation et la réalisation du traité conclu avec la Maison Tanco vont rendre indispensable la pleine disponibilité des capitaux exigibles de la Compagnie.

Vous venez de voir quelle est la situation financière de la Société loyalement, et, croyons-nous, nettement exposée. Vous vous trouvez donc en mesure de vous prononcer en connaissance de

cause sur la proposition qu'après mûr examen nous croyons devoir vous faire de distribuer, non pas un dividende, mais un intérêt aux actionnaires. Nous avons considéré d'une part que les 415,129 fr. mentionnés tout à l'heure ne constituent point une « charge » dans le sens ordinaire de ce mot, mais seulement une prévision d'amortissement à effectuer, prévision variable et indéterminée, c'est-à-dire grossissant ou diminuant suivant le plus ou moins de ressources obtenues de chaque exercice. Nous avons constaté d'un autre côté que la fructification des capitaux provenant des actions de la seconde série, soit en intérêts moratoires, soit en reports sur la rente 3 %, avait donné en dehors de l'exploitation une somme de 81,233 fr. 93 c. Sur cette somme nous vous proposons de distribuer 75,000 fr. à titre d'intérêt et de laisser le solde, soit 6,233 fr. 93 c., au compte profits et pertes.

Cette répartition représentera 3 % du capital des 4,000 actions nominales (celles de la 1^{re} série ne comptant que pour 500,000 fr.); c'est peu sans doute; mais il y a du moins lieu de constater que c'est la première distribution qui ait encore été faite, et nous comptons sur mieux pour l'avenir.

Il nous reste à vous dire un mot des actions de la première série ou série coloniale. Vous vous souvenez, sans doute, de ce qui s'est passé à ce sujet lors de notre dernière Assemblée générale : ces actions, qui n'ont versé que 25 fr., ne sont libérables pour le solde que par décision de l'Assemblée générale, *suivant les besoins de la Société*, ce qui leur crée une situation particulièrement favorable, comparativement aux actions de la seconde série toujours exigibles. Cependant, pour complaire à nos co-intéressés, pour travailler de toutes nos forces à la fusion et à la bonne harmonie qui doit être la pensée dominante d'un Conseil d'administration, nous vous avons proposé d'ouvrir aux actionnaires de la première série la *faculté* de se libérer pendant une période dé-

terminée par le versement complémentaire de 75 fr., afin d'arriver à la libre circulation de leurs titres.— Vous avez, après discussion, repoussé cette proposition, qui ne vous a pas semblé conforme aux statuts, et vous lui en avez substitué une autre tendant à la libération demandée au moyen de la réunion de quatre titres en un. Vous avez en conséquence chargé votre Conseil de poursuivre une modification des statuts en ce sens. Nous avons fait tout ce qui était à faire pour la suite à donner. La question a été étudiée au point de vue du droit et au point de vue des faits sociaux dans un mémoire étendu adressé par le Conseil au département du Commerce. Nous avons le regret de vous apprendre que le Gouvernement a refusé de prendre en considération notre demande.

La raison de ce rejet, qui se fonde sur la jurisprudence du conseil d'État dans la matière, c'est que les statuts forment un lien de droit, non-seulement entre les associés, mais encore à l'égard des tiers, et que ce lien serait méconnu quant à ces derniers, en ce sens que la conséquence de la mesure proposée serait la réduction, après coup, du capital dans une proportion déterminée.

En présence de cette double résolution négative, toujours désireux de donner satisfaction à nos co-intéressés, nous avons cherché jour à quelque combinaison nouvelle, et nous sommes arrivés à celle-ci, qui leur attestera certainement notre bonne volonté. Quoiqu'il ne s'agisse pas d'une résolution à vous proposer, mais d'un expédient d'un caractère purement officieux, nous croyons devoir le consigner dans le présent rapport pour qu'il parvienne à la connaissance des intéressés non présents. — De quoi s'agissait-il entre eux et nous? — Nous l'avons dit : ils réclamaient la faculté de verser les 75 fr. encore dus sur leurs actions, afin d'avoir entre leurs mains des titres entièrement libérés et par conséquent d'une défaite plus facile. Eh bien, le Conseil a amené par son intervention quelques-uns des plus forts actionnaires de la seconde série à effectuer pour leur compte l'opération

qu'il ne lui a pas été donné de pouvoir accomplir pour le compte de la Compagnie. — Comme ces actionnaires ne trouvent aucune différence appréciable dans la possession des titres de l'une ou de l'autre série, ils offrent de mettre à la disposition de leurs co-intéressés un certain contingent de leurs actions complètement libérées à échanger contre un titre ancien et 75 fr. — C'est exactement, on le voit, la réalité de ce qui se serait produit si la proposition du Conseil ci-dessus rappelée eût prévalu à la dernière Assemblée générale. Ce mode d'arrangement étant, comme il a été dit, purement officieux, il n'est pas exclusif, et d'autres modes d'échanges pourront être proposés aux intéressés de la première série, qui sont invités à se renseigner à cette fin dans les bureaux de la Compagnie.

Tels sont, Messieurs, les éléments généraux que nous avons à vous présenter sur la première période de notre administration. Cette période a été particulièrement laborieuse comme il arrive en toute œuvre de réorganisation. Mais la situation qui résulte de cet exposé, et dont vous trouverez les éléments complémentaires dans les tableaux joints, ne nous semble pas avoir trompé les espérances qui ont déterminé la transformation de l'affaire.

Depuis la reprise régulière des travaux, nous l'avons dit, la production aurifère a été en progression constante, et cela quoique les immigrants arrivés de l'Inde n'aient pu être encore que très-partiellement envoyés aux placers (1). Il est incontestable, ainsi que nous l'avons énoncé, que cette partie de l'exploitation se solde en bénéfices; que c'est l'exploitation agricole et les frais généraux qui paralysent encore notre essor. Mais il ne faut pas perdre de vue que les résultats agricoles, même aux colonies, ne se produisent pas du jour au lendemain. Nous avons toute confiance qu'en suivant la marche que nous avons tracée après

(1) La production du dernier mois connu (février) s'est élevée à 7 kil. 581 gr.

une mûre étude des faits, le domaine de la *Jamaïque* devra très-prochainement arriver à couvrir ses frais et à donner un bénéfice. Quant aux frais généraux, vous savez qu'ils se réduisent d'eux-mêmes par le développement des résultats généraux. C'est ainsi que le renfort de personnel que nous avons cru devoir envoyer d'Europe sera vite payé s'il rend les services que nous en attendons. M. le Directeur Charrière, ainsi entouré, pourra concentrer sur l'administration proprement dite et sur l'exploitation aurifère qu'il a étudiée et pratiquée tous les efforts d'une énergie dont il a déjà donné bien des preuves depuis son retour à la tête des établissements. Plus nous marcherons, plus vous verrez entrer les choses dans les voies administratives auxquelles on est habitué en Europe.

Nous vous demandons votre concours pour arriver à ce résultat, qui est la garantie de vos intérêts aussi bien que de notre responsabilité.

C'est à ce point de vue que nous vous prions de vouloir bien entendre le rapport de votre commissaire des comptes qui, nous l'espérons, rendra bon témoignage de nos efforts pour l'établissement d'une comptabilité nouvelle en harmonie avec le changement du siège social. Cette commission, vous vous le rappelez sans doute, fut nommée par anticipation à la fin de la dernière Assemblée générale, afin que son rapport pût vous permettre de vous prononcer sur la répartition séance tenante et sans l'ajournement prévu par le dernier paragraphe de l'article 49 des statuts.

Elle est composée de MM. Cottin (actionnaire de la première série), Aron et Deslandres.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES COMPTES

Nous soussignés, membres de la Commission déléguée par l'Assemblée générale de la *Société aurifère et agricole de l'Approuague* pour vérifier les comptes de ladite Société, certifions, après examen attentif et détaillé du Journal, du Grand-Livre et autres livres accessoires, pièces et documents qui nous ont été soumis, que la Comptabilité générale nous a paru en très-bon ordre, que son mécanisme est parfaitement approprié à la nature des opérations, et que le bilan dressé au 31 décembre 1864 est la fidèle expression de la situation de la Société à cette époque.

Nous n'avons pas pensé qu'il ressortit de notre mandat de vous présenter une appréciation des éléments constitutifs de chaque compte en particulier, des bases qui ont servi à l'estimation des meubles et immeubles représentant une partie du capital social et provenant de l'inventaire qui a été fait de l'actif après la constitution de la Société. Mais nous en avons pris connaissance et nous n'aurions à cet égard qu'un nouveau témoignage de satisfaction à émettre. Nous ne pensons pas non plus qu'il entre dans nos attributions de formuler une opinion sur l'emploi à faire des 81,233 fr. 93 c.

qui ressortent en bénéfiques au compte des profits et pertes. Ces diverses appréciations appartenant à votre Conseil d'administration et à vous-mêmes, nous nous bornons à nous prononcer sur la Comptabilité à son point de vue matériel, et sous ce rapport nous devons constater que son exactitude et sa régularité ne laissent rien à désirer.

H. ARON.

A. COTTIN.

DESLANDRES.

Paris, le 29 Mai 1865.

PROPOSITIONS DU CONSEIL
ET
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

PREMIÈRE PROPOSITION

Le Conseil vous propose l'approbation des comptes de l'exercice 1864. — ADOPTÉ.

DEUXIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose la répartition d'une somme de 75,000 francs à titre d'intérêt. — ADOPTÉ.

TROISIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose de procéder à la nomination de trois membres du Conseil d'administration, en remplacement de MM. Jarry, décédé; de MM. Le Pelletier de Saint-Remy et J. Stern, sortant par le sort. — ADOPTÉ.

En conséquence de cette dernière résolution, il est procédé au vote par assis et levé. L'assemblée à l'unanimité réélit MM. Le Pelletier de Saint-Remy et Jacques Stern, membres sortants, et nomme M. le baron d'Hauterive.

QUATRIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose la formation d'une commission des comptes pour l'exercice 1865 courant. — ADOPTÉ.

A la suite de cette dernière résolution le Conseil réélit MM. Cottin et Aron comme membres de la Commission des comptes pour l'exercice 1865, et nomme M. E. Dubois en remplacement de M. Deslandres, qui ne peut continuer ses fonctions.

ANNEXES AU RAPPORT

- N° 1. — Exploitation aurifère du 1^{er} novembre 1863 au 31 mai 1864.
N° 2. — Récapitulation de l'exploitation du 1^{er} juin au 31 décembre 1864.
N° 3. — Placer Counamaré.
N° 4. — Placer Aicoupaie.
N° 5. — Placer Saint-Remy.
N° 6. — Habitation de la *Jamaïque*.
-

N° 1. EXPLOITATION AURIFÈRE DU 1^{er} NOVEMBRE 1863 AU 31 MAI 1864.

MOIS	DÉPENSES		RECETTES		EXCÉDANT	
	fr.	c.	QUANTITÉ	VALEUR	DES DÉPENSES	DES RECETTES
Septembre.	8,161	13	l. g. 6 328	fr. c. 18,984	fr. c. »	fr. c. 10,822 87
Octobre.	14,518	62	5 998	17,994	»	3,475 38
Novembre.	9,097	11	5 868	17,604	»	8,506 89
Décembre.	10,940	78	6 184	18,552	»	7,611 22
Janvier.	7,088	60	6 121	18,363	»	11,274 40
Février.	6,562	50	6 351	19,053	»	12,490 50
Mars.	9,202	10	4 222	12,666	»	3,465 90
Avril.	7,855	71	3 477	10,431	»	2,575 29
Mai.	10,940	30	4 015	12,045	»	1,102 70
	84,366	85	48 564	145,692	»	61,325 15

EXPLOITATION AURIFÈRE DE LA COMPAGNIE DE LA MONTAGNE D'OR EN 1864

N 2. RÉCAPITULATION DE L'EXPLOITATION DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 1864

MOIS	DEPENSES		RECETTES		EXCÉDANT		NATURE des DÉPENSES ET RECETTES
	fr. c.	k. g.	QUANTITÉ	VALEUR	DES RECETTES	DES DEPENSES	
Jun	9,809 34	3 509	fr. c. 10,527 »	fr. c. 717 66			DÉPENSES Matières fr. o. 24,235 95 Main-d'œuvre 26,782 34 Frais généraux 18,220 82 RECETTES Or. 37 k. 147 = 111,441 »
Juillet	9,718 33	3 772	41,316 »	1,597 79			
Août	10,496 31	4 434	13,302 »	2,805 69			
Septembre	9,879 68	5 936	17,808 »	7,928 32			
Octobre	10,790 68	6 232	18,696 »	7,905 32			
Novembre	9,336 69	6 089	18,267 »	8,930 31			
Décembre	9,208 08	7 175	21,525 »	12,316 92			
	69,239 11	37 147	111,441 »	42,201 89			

des recettes

des dépenses

N° 3.

PLACER COUNAMARÉ

MOIS	DÉPENSES		RECETTES		EXCÉDANT		NATURE des RECETTES ET DÉPENSES	
	fr. c.	k. g.	fr. c.	quantité	DES DÉPENSES	DES RECETTES		
Jun	5,356 40	2 208	6,624 »	»	fr. c.	fr. c.	DÉPENSES Matières fr. c. 13,421 81 Main-d'œuvre 14,532 86 Frais généraux 10,299 14 TOTAL 38,253 85	
Juillet	5,603 72	2 075	6,225 »	»	»	»		
Août	5,271 05	2 650	7,950 »	»	»	»		
Septembre	5,164 60	4 019	12,057 »	»	»	»		
Octobre	6,180 74	4 625	13,895 »	»	»	»		
Novembre	5,480 55	4 364	13,092 »	»	»	»		
Décembre	5,196 79	4 013	12,039 »	»	»	»		
	38,253 85	23 954	71,882 »	»	»	»		
								RECETTES Or 23 k. 954 g. = 71,882 »

N° 4.

PLACER AICOUPEAIE

MOIS	DÉPENSES		RECETTES		EXCÉDANT		NATURE des DÉPENSES ET RECETTES
	fr. c.	k. g.	QUANTITÉ	VALEUR	DES DÉPENSES	DES RECETTES	
Juin	4,452 94	1 304	fr. c.	3,903 »	fr. c.	» »	DÉPENSES Matières. fr. c. 6,479 46 Main-d'œuvre 8,070 42 Frais généraux. 5,606 40 TOTAL. 20,156 28
Juillet	3,706 28	1 697	»	5,091 »	»	1,384 72	
Août	3,288 90	1 501	»	4,503 »	»	1,214 10	
Septembre	2,161 »	1 006	»	3,018 »	»	857 »	
Octobre.	2,720 03	» 615	»	4,845 »	875 03	» »	
Novembre.	4,935 78	» 893	»	2,679 »	» »	743 22	
Décembre.	4,891 35	» 272	»	816 »	4,075 35	» »	
	20,156 28	7 285		21,855 »	2,500 32	4,199 04	
						2,500 32	
						1,698 72	

Or 7 k. 285 g. = 21,855 f. »

N° 5.

PLACER SAINT-RÉMY

MOIS	DÉPENSES		RECETTES		EXCÉDANT		NATURE des DÉPENSES ET RECETTES	
	fr. c.	k. g.	QUANTITÉ	VALEUR	DES DÉPENSES	DES RECETTES		
Juin	fr. c.	»	k. g.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	DÉPENSES	
Juillet	408 33	»	»	»	»	»		
Août	1,936 36	»	283	849 »	1,087 36	»		
Septembre	2,554 08	»	911	2,733 »	»	»		
Octobre	1,889 91	»	992	2,976 »	»	178 92		
Novembre	4,920 36	»	832	2,496 »	»	1,086 09		
Décembre	2,419 94	»	2 890	8,670 »	»	575 64		
	10,828 98	15 908		17,724 »	1,495 69	6,550 06		10,828 98
					8,390 71			
					1,495 69			
					6,895 02			
								RECETTES
							Or 5 k. 908 g. = 17,724 f. »	

N° 6.

HABITATION DE LA JAMAÏQUE

MOIS	DÉPENSES		RECETTES		EXCÉDANTS		NATURE des DÉPENSES ET RECETTES
	fr.	c.	fr.	c.	DE DÉPENSES	DE RECETTES	
Jun 1864.	3,823	67	1,731	86	fr. 2,091	81	
Juillet	4,568	87	1,797	46	» 2,771	41	Matières 8,663 79
Août	5,402	38	1,569	46	» 3,532	92	Main-d'œuvre 16,847 44
Septembre	3,609	48	1,535	46	» 2,074	02	Frais généraux 6,053 30
Octobre	4,630	99	1,985	16	» 2,645	83	TOTAL 31,564 53
Novembre	5,462	59	1,569	26	» 3,893	33	
Décembre	4,366	55	2,022	24	» 2,344	31	Produits agricoles 10,484 94
							Main-d'œuvre, matières pour compte
							de divers 1,725 96
							TOTAL 12,210 90

BILAN DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ AU 7 JUIN 1864

ACTIF		
Caisse	5,330 64	
Or en cours de réalisation	72,558 »	
Espèces à la Banque	31,013 61	
Débiteurs divers	5,013 34	
IMMEUBLES.		
Habitation la <i>Jamaïque</i>	70,050 »	
Placer Counamaré	2,895 »	
Placer Aïcoupate	6,450 »	
TERRAINS EN CULTURE.		
Jamaïque	51,200 »	
Counamaré	300 »	
Aïcoupate	1,750 »	
Engagements (de travail) dus par les immigrants	80,129 56	
Meubles et matériel d'exploitation	78,195 60	
Magasin	7,857 08	
FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.		
Création de la Compagnie	13,081 64	
Frais de délégation	48,239 26	
Traitement des ingénieurs Hardouin et Léger	49,801 27	
Rachat d'exploitations privées	46,800 »	
Factures à recouvrer	404 25	
	571,369 25	
PASSIF		
HABITATION LA JAMAÏQUE (COMPTE D'ACQUISITION).		
Capital	70,000 »	98,000 »
Intérêts	28,000 »	
Annuités dues pour les immigrants	30,536 44	
Effets à payer	71,500 »	
Créanciers divers	4,770 08	
	204,806 52	
Excédant de l'actif sur le passif	366,562 73	
	571,369 25	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1864

ACTIF

Actions 1 ^{re} émission	4,500,000	»
Actions 2 ^e émission	953,575	»
Actions en portefeuille	2,453,575	»
Rente 3 %	43,025	»
Or brut (échantillons)	721,942	15
Or en cours de réalisation	899	10
Espèces au Crédit Industriel	104,827	»
Espèces à la Banque de la Guyane	63,052	10
Caisse sociale	8,473	59
Caisses d'exploitation	4,857	47
Débiteurs divers à Paris	4,802	51
Débiteurs divers à Cayenne	78,553	85
Meubles et matériel à Paris	2,910	30
Meubles et matériel à Cayenne	4,492	70
Magasin général	8,706	60
Travailleurs immigrants	101,752	04
Habitation la Jamaïque	189,425	07
Goëlette le <i>Guyanais</i>	203,032	95
Frais de premier établissement (ancienne Compagnie)	35,488	58
Frais de premier établissement	260,442	79
	154,686	66
	4,444,645	46

PASSIF

Capital	4,000,000	»
Créanciers divers à Paris	47,749	73
Créanciers divers à Cayenne	115	12
Compte courant avec l'enregistrement	743	15
Effets à payer à Paris	25,000	»
Effets à payer à Cayenne	60,000	»
Ancien propriétaire de la <i>Jamaïque</i>	98,000	»
Frais d'immigration	134,803	53
Profits et pertes	81,233	93

4,444,645 46

PARIS. — IMPRIMERIE POITEVIN, RUE DAMIETTE, 2 ET 4.

